



Antoine LEGOUX

Expert - Comptable
Commissaire aux Comptes
Expert Judiciaire près la Cour d'Appel de Paris
Chargé d'interventions à l'Université Paris I Sorbonne

ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC

Société Anonyme au capital de 20.570.282 Euros

Siège social : 2, rue de Bassano
75116 PARIS

RCS de Paris n° 457 200 368

**RAPPORT DU COMMISSAIRE DESIGNE
PAR LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS
DANS LE CADRE DE LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE
ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC
EN SOCIETE EUROPEENNNE**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui m'a été confiée par Ordonnance du Tribunal de Commerce de Paris en date du 4 juin 2012 concernant la transformation de la société Alliance Développement Capital SIIC SA en société européenne (Societas Europaea ou SE), en application des dispositions des articles 2§4 et 37 du Règlement (CE) n°2157/2001 du Conseil en date du 8 octobre 2001 relatif au statut de la société européenne et de l'article L.225-245-1 du Code de commerce, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés ;
- et de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai effectué mes travaux selon les normes d'exercice professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation, à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des comptes annuels établis au 31 décembre 2011 et la date de mon rapport.

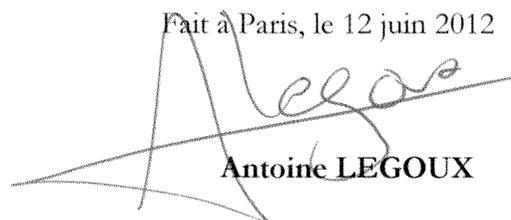
Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social : les comptes clos au 31 décembre 2011 de votre société ayant notamment été certifiés par les commissaires aux comptes au regard du rapport émis le 27 avril 2012 auquel il est important de se référer.

Par ailleurs, aucun avantage particulier ne m'a été signalé.

Enfin, je me suis assuré que le montant des capitaux propres figurant dans les comptes clos au 31 décembre 2011 était au moins égal au montant du capital social de la société ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer..

Aussi, dans le cadre de la transformation envisagée, l'analyse de la situation de votre société n'appelle pas d'autre observation particulière de ma part.

Fait à Paris, le 12 juin 2012



Antoine LEGOUX